



Délibération n° 22	Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<table border="1"><tr><td>Date de convocation : 20/12/2018 Membres présents : 25 Membres ayant donné pouvoir : 8 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 0 Nombre de votants : 33 Affiché le 26/12/2018</td></tr></table> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, adjoints, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	Date de convocation : 20/12/2018 Membres présents : 25 Membres ayant donné pouvoir : 8 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 0 Nombre de votants : 33 Affiché le 26/12/2018
Date de convocation : 20/12/2018 Membres présents : 25 Membres ayant donné pouvoir : 8 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 0 Nombre de votants : 33 Affiché le 26/12/2018	
Objet : Décision Modificative N°2 – Budget Annexe - Office Municipal Du Tourisme	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Décision modificative n°2 – Budget annexe Office Municipal du tourisme

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°26 du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget annexe « Office du Tourisme »

Vu la délibération n°22 du 26 juillet 2018 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant la prolongation exceptionnelle des contrats des marins en 2018 liée au suivi de la construction et de la livraison de la nouvelle vedette à passagers « Baie de

Canche »ayant engendrée un surcoût au niveau du chapitre 012,

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2018 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
012	64131	Personnel non titulaire-Rémunérations	4 500,00 €
011	6168	Primes d'assurance - Autres	-4 500,00 €
TOTAL :			0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAITS



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.